

# RAPPORT D'INSPECTION SUR LE LIEU DE L'OPERATION AVANT TRAVAUX



N°3-2067 Liste des implantations et portées disponibles surwww.cofrac.fr

Numéro de dossier :	
Référence demandeur:	

		audit énergétique F TRAVAUX		
	pour la fiche BAR TH 145			
PHOTO BÂTIMENT				
Adresse des travaux :				
	Nom : roli ali			
	Adresse :	gghftyoi		
	Type de Logement :			
Accompagnateur :		roli		
Conclusion du constat de l'audit :				
Date	Date de visite			
Date sa	isie rapport	2024-12-18		
Ce document est la propriété de la société L.A INSPECTION, il ne pourra, sans autorisation écrite être utilisé ou communiqué à des tiers. Toutes précautions utiles seront prises pour éviter sa divulgation. Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site. Le rapport établi répond aux exigences réglementaires en vigueur le jour du contrôle.  Code document : INS-047 Version : V05				
1/8				
Numéro de dossier : Référence demandeur:				
Administratif				
Donneur d'ordre :				
	Nom :	oris		

Nom :	oris
Adresse :	fgvgukh
Siren :	hkbnhikl,

Bénéficiaire :			
	Nom ou personne moral :	roli ali	
	Adresse :	gghftyoi	
Entreprise			
ayant effectué			
l'étude énergétique:	n · · · · ·		
	Raison sociale :		
	Adresse :		
	Siren :		
	Référence de l'étude		
	énergétique (RGE étude) :		
	Numéro de diagnostiqueur (si pertinent):		
	(or per timenty)		
Bureau de contrôle :			
	Raison sociale :	L.A INSPECTION	
	Adresse :	15 Rue Françoise Giroud 57280 Maizières-Lès-Metz	
	Siren :	918 710 492	
	Numéro d'accréditation	3-2067	
	COFRAC :		
la sua adazza :			
Inspecteur :	Nom, Prénom :		
Compagnie d'assurance :		Assureur Lloyd's : Lloyd's Insurance Company S.A. par l'intermédiaire de Add	
Compagnie d'assurance :		Assureur Lloyd's : Lloyd's Insurance Company S.A. par l'intermédiaire de Add  Value Assurances	
Compagnie d'assurance :			
Compagnie d'assurance :  N° de police et date de validité :			
		Value Assurances	
		Value Assurances	
	qu'aux parties accessibles lors de l'inte	Value Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025	
N° de police et date de validité :		Value Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025	
N° de police et date de validité :		Value Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  rvention sur site. nt: INS-047 Version: V05	
N° de police et date de validité :		Value Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  rvention sur site.	
N° de police et date de validité :		Value Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  rvention sur site. nt: INS-047 Version: V05	
N° de police et date de validité :		Value Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  rvention sur site. nt: INS-047 Version: V05	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent		Value Assurances           BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025           Exercision sur site.           nt : INS-047 Version : V05           2/8	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent		Walue Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  Evention sur site.  nt: INS-047 Version: V05  2/8  Numéro de dossier:	
N° de police et date de validité :		Value Assurances           BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025           Exercision sur site.           nt : INS-047 Version : V05           2/8	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent		Walue Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  Evention sur site.  nt: INS-047 Version: V05  2/8  Numéro de dossier:	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent	Code docume	Walue Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  rvention sur site. nt: INS-047 Version: V05  2/8  Numéro de dossier: Référence demandeur:	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent	Code docume	Walue Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  Evention sur site.  nt: INS-047 Version: V05  2/8  Numéro de dossier:	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent	Code docume	Walue Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  rvention sur site. nt: INS-047 Version: V05  2/8  Numéro de dossier: Référence demandeur:	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent	Code docume	Numéro de dossier: Référence demandeur:  Numero de l'audit	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent	Code docume	Walue Assurances  BRCP101020 du 31/01/2024 au 31/01/2025  rvention sur site. nt: INS-047 Version: V05  2/8  Numéro de dossier: Référence demandeur:	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent  Date de l'étude énergétique:	Contrôle du c	Numéro de dossier : Référence de l'audit  Référence de l'audit énergétique:	
N° de police et date de validité :  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent	Contrôle du c	Numéro de dossier : Référence de l'audit  Référence de l'audit énergétique:	

Logiciel énergétique : BAO Evolution SED - PERRENOUD Version et date :

l'audit énergétique ne mentionne	pas les valeurs des consommations conventionnelles en énergie primaire et e	en.
énergie finale avant et après l'opé		
energie inidie avant et apres roper	auon	
C	Conference to the ball of the conference of the	
Surface habitable déclaré :	Surface habitable Mesurée :	
Surface tertiaire déclaré :	Surface tertiaire Mesurée :	
Il est constaté un écart de surface	habitable de plus de 10 %	
	<u>'</u>	
L'audit én argétique mantre que la		
	niveau de confort thermique de la situation après travaux est inférieur à celu	
de la situation initiale, y compris e	n période de rigueur hivernale, notamment au travers de la note de calcul de	
dimensionnement du nouveau gér	érateur de chauffage le cas échéant	
L'audit énergétique retranche des	consommations conventionnelles d'énergies primaire ou finale la production	
d'électricité autoconsommée ou e		
d electricite autoconsorninee od e	Aportee	
L'audit énergétique prend en comp	ete des installations de chauffage qui ne sont pas fixes.	
Batiment résidentiel collectif exista	ant depuis plus de 2 ans la date d'engagement de l'opration	
	Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'int	ervention sur site
	Les resultats de ce controle ne se rapportent qu'aux parties décessibles lors de l'int	ervention sur site.
	Code document : INS-047 Version : V05	
	3/8	
L.A	Numéro de dossi	er:
	Référence deman	ideur:
COUP D	E POUCE " Rénovation performante d'un batiment rés	sidentiel collectif"
Scénarios de travaux répondant		
aux critères du coup de pouce		
au. criteres du coup de pouce		
I		
La consommation conventionnelle	annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable	
du bâtiment, est inférieure à 331 k	Wh/(m2 .an).	
,	. ,	
	onnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la	
	THE ATTURBLE BY EURISIE OF MATERIAL OF ALL MOINS 35 % ISANS REGULTION OF IA	

production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production

d'eau chaude sanitaire

Fravaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % le la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage  Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles fors de l'intervention sur site.  Code document : INS-047 Version : vos  4/8  Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Hors Coup de travaux répondant aux critères de la fiche 1/2 opération standardisée BAR-TH- 1/45  Baisse de consommation conventionneille annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'estricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production  1/2 ou chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet					
as changements d'équipements de chauffage ou de production d'ous chaude sanitaire le cas échéant précansés, hors raccodement à un réseau de chalur, ne conduisent à a. N. à l'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire consommant majornairement du charbon, du foul ou du gaz .  N. à une hausse des émissons de gaz à effet de serre .  ***Estravaux de rénovation préconsés comportent au moins un des gestes d'isolation listés cidessous:  **Travaux d'isolation thermique des murs couvrant au moins 75 % de la surface totale des murs donnant sur festireur et mettant en œuvre un procéde d'isolation par l'intérieur ou par .  **Travaux d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des .  **Intérieur d'isolation thermique des planchers des combies perdux et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unitaire totale des indications.  **Travaux d'isolation thermique des planchers des combies perdux et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unitaire totale des planchers des combies perdux et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unitaire totale des planchers des combies perdux et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unitaire totale des planchers des combies perdux et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unitaire totale des planchers des combies perdux et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un sous sur fact totale des planchers des combies perdux et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un sous sur non chauffé, en voir surfaire ou un passage .  **Ille résultation de docuier :  **Ille résultation de docuier :  **Pétite sur de docuier :  **Pétite su	Les émissions annuelles de gaz à et	fet de serre après rénovation, rapportées à la	surface habitable du bâtiment,		
Authorities de consommation conventionnelle annuelle en deregie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la bautage)  Les résistats de ce contrôle ne se rapportent qui moins un passage  Les résistats de ce contrôle ne se rapportent qui moins 37 % (de la surface totale des mus donnants sur l'extériour et mettant en couvre un procédé d'isolation par l'intérieur ou par authoritieur ou par des des solutions thermique des mus couvrant au moins 75 % de la surface totale des muss donnants sur l'extérieur et mettant en couvre un procédé d'isolation par l'intérieur ou par des disolation thermique des totures mettant en couvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des totures mettant en couvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des planchers des combins perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des totures  Financia d'isolation thermique des planchers des combins perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des totures  Financia d'isolation thermique des planchers des combins perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des totures  Financia d'isolation thermique des planchers des combins perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unitation de la moins des planchers des combins perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unitation de la moins des des planchers des contrôles ne se rapportent qu'aux portres occasibles bars de l'intervention sur site.  Code document : ins-457 version : vos de l'intervention sur site.  Les résistats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux portres de douvrer : ins-457 version : vos de l'intervention sur site.  Hors Coup de Pouce  Sont de travaux répondant une critères de la fiche de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapporté à la surface habitable  Sans objet	sont inférieures ou égales à la vale	ont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux			
Authorities de Santaire de Carlos de					
The state of the communities of	Les changements d'équipements d	e chauffage ou de production d'eau chaude sa	nitaire le cas échéant		
No là une hausse des émissions de gaz à effet de serre  Les travaux de rénovation préconsids comportent au moins un des gestes d'isolation listés cidessous:  Travaux d'isolation thermique des murs couvrant au moins 75 % de la surface totale des murs donnant sur l'entérieur en tentant en œuvrer un procedé disolation par l'intérieur ou par l'intérieur ou par l'intérieur de sur la comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des soltures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des soltures retaine en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des planchers des combies perdus et des planchers las et couvrant au moins 75 % de la surface totale des toltures  Travaux d'isolation thermique des planchers des combies perdus et des planchers las et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combies perdus et des planchers las et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combies perdus et des planchers las et travaux d'isolation thermique des planchers des combies perdus et des planchers las et des planchers des couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combies perdus et des planchers las et des planchers des couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combies perdus et des planchers las et des planchers des couvrant au moins 75 % de la surface des planchers des couvrant au moins 75 % de la surface des planchers des couvrant au moins 75 % de la surface des la finite des des planchers des couvrant au moins 75 % de la surface des la finite des des planchers des des planchers des la finite des des planchers des des planchers des des plan	préconisés, hors raccordement à u	n réseau de chaleur, ne conduisent : a. Ni à l'ir	nstallation d'équipements de		
Les travaux de rénovation préconisés comportent au moins un des gestes d'isolation listés cidessous:  Travaux d'isolation thermique des murs couvrant au moins 75 % de la surface totale des murs donnant sur l'extérieur et mettant en œuvre un procédé d'isolation par l'intérieur ou par l'intérieur d'isolation thermique des foitures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matérieux d'isolation thermique des foitures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matérieux d'isolation thermique des planchers des combles perdux et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des foitures  Firereux d'isolation thermique des planchers des combles perdux et des planchers bas s'itués entre un volume chaufifé et un cous-sol non chauffé, un vide santaire ou un passage  Les résultots de ce contrôle ne se repportent qu'our parties accessibles fors de l'intervention sur site.  Code document: INS-047 Version : VOS  4/8    Marriero de docosier:	chauffage ou de production d'eau o	chaude sanitaire consommant majoritairemen	t du charbon, du fioul ou du gaz		
Travaux d'isolation thermique des murs couvrant au moins 75 % de la surface totale des murs donnant sur l'extérieur et mettant en œuvre un procédé d'isolation par l'intérieur ou par l'activité d'isolation thermique des toturies metant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des toturies metant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des toturies en toture et couvrant au moins 75 % de la uniforte totale des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la uniforce totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un sous soil non chauffé, un vide sanitaire ou un passage  Les résultots de ce contrélie ne se repportent qu'oux parties eccessibles lors de l'intervention sur site.  Code document : INES-6X Version : VOS  4/8    Numero des dossier : Référence demandeur.	b. Ni à une hausse des émissions d	e gaz à effet de serre			
Travaux d'isolation thermique des murs couvrant au moins 75 % de la surface totale des murs donnant sur l'extérieur et mettant en œuvre un procédé d'isolation par l'intérieur ou par l'activité d'isolation thermique des toturies metant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des toturies metant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des matériaux d'isolation thermique des toturies en toture et couvrant au moins 75 % de la uniforte totale des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la uniforce totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un sous soil non chauffé, un vide sanitaire ou un passage  Les résultots de ce contrélie ne se repportent qu'oux parties eccessibles lors de l'intervention sur site.  Code document : INES-6X Version : VOS  4/8    Numero des dossier : Référence demandeur.					
Tovaux d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation par l'intérieur et mettant en œuvre un procédé d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des natériaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un passage  Les résultoss de ce contrôle ne se rapportent qu'bux parties accessibles fors de l'intervention sur site.  Code document : INS-047 Version : VOS  4/8    Numéro de dossier   Self-force demandeur	Les travaux de rénovation préconis	és comportent au moins un des gestes d'isola	tion listés cidessous:		
Tovaux d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation par l'intérieur et mettant en œuvre un procédé d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des natériaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un passage  Les résultoss de ce contrôle ne se rapportent qu'bux parties accessibles fors de l'intervention sur site.  Code document : INS-047 Version : VOS  4/8    Numéro de dossier   Self-force demandeur					
Tovaux d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation par l'intérieur et mettant en œuvre un procédé d'isolation thermique des toitures mettant en œuvre un procédé d'isolation comportant un ou des natériaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un passage  Les résultoss de ce contrôle ne se rapportent qu'bux parties accessibles fors de l'intervention sur site.  Code document : INS-047 Version : VOS  4/8    Numéro de dossier   Self-force demandeur	Travaux d'isolation thermique des	murs couvrant au moins 75 % de la surface tot	ale des murs donnant sur		
Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unificie totale des totures.  Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un bous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage  Les résultosts de ce contrôle ne se rappontent qu'aux porties accessibles lors de l'intervention sur site.  Code document : 86-017 Version : V05  4//8    Numéro de dossier :					
Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unificie totale des totures.  Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un bous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage  Les résultosts de ce contrôle ne se rappontent qu'aux porties accessibles lors de l'intervention sur site.  Code document : 86-017 Version : V05  4//8    Numéro de dossier :					
Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la unificie totale des totures.  Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % de la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un bous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage  Les résultosts de ce contrôle ne se rappontent qu'aux porties accessibles lors de l'intervention sur site.  Code document : 86-017 Version : V05  4//8    Numéro de dossier :	Travaux d'isolation thormique des t	raituras mattant an muyra un procédé d'isala	ion comportant un ou dos		
Travaux d'isolation thermique des planchers des combles perdus et des planchers bas et couvrant au moins 75 % les la surface totale des planchers des combles perdus et des planchers bas situés entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage  **Res résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.  **Code document : INS 1047 Version : VIOS  4//8  **Numéro de dossier :  **Référence d'emandeur:  **Hors Coup de Pouce  **Hors Coup de Pouce  **Hors Coup de Pouce  **Béférence d'emandeur:  **Béférence d'emandeu	·	·	·		
Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.  Code document : INS-047 Version : VOS  4/8  Numéro de dossier : Reference demandeur  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-1015  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage.	surface totale des toitures				
Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.  Code document : INS-047 Version : VOS  4/8  Numéro de dossier : Reference demandeur  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-1015  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage.					
Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.  Code document : INS-047 Version : VOS  4/8  Numéro de dossier : Reference demandeur  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-1015  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage.	Travaux d'isolation thermique des	planchers des combles nerdus et des plancher	s has et couvrant au moins 75 %		
Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lars de l'intervention sur site.  Code document : INS 047 Version : V05  4/8  Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux répondant aux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  alaisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eleutricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production de la consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable.  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Saisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  Sans objet  Sans objet  Sans objet					
Numéro de dossier: Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la coroduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet		Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'o	ux parties accessibles lors de l'interv	vention sur site.	
Muméro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet		Code document :	INS-047 Version : V05		
Muméro de dossier : Référence demandeur:  Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet		•	1/8		
Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
Hors Coup de Pouce  Scénarios de travaux répondant aux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet	L.A				
Scénarios de travaux répondant deux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
Scénarios de travaux répondant deux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
Scénarios de travaux répondant deux critères de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée à la surface habitable		Hors Coup	de Pouce		
Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée à la surface habitable					
Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'electricité autoconsommée ou exportée à la surface habitable					
d'opération standardisée BAR-TH- 145  Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la broduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet	Scénarios de travaux répondant				
Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet	aux critères de la fiche				
Baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire d'au moins 35 % (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable	d'opération standardisée BAR-TH-				
coroduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet	145				
coroduction d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire  La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet					
La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable  Sans objet	Baisse de consommation convention	onnelle annuelle en énergie primaire d'au moi	ns 35 % (sans déduction de la	Sans objet	
La consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire après travaux, rapportée à la surface habitable	production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production				
8-2	d'eau chaude sanitaire				
8-2					
	La consommation conventionnelle	annuelle en énergie primaire après travaux, ra	apportée à la surface habitable	Sans objet	
au vacinienc, escrimeneure a 551 KWII/(III2 .dll).	du bâtiment, est inférieure à 331 k	- '			

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre après rénovation, rapportées à la surface habitable du bâtiment, sont inférieures ou égales à la valeur initiale de ces émissions avant travaux.

Sans objet

Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.

Code document: INS-047 Version: V05

5/8



Numéro de dossier :	
Référence demandeur:	

## **CONTRÔLE DE L'AUDIT**

## Contrôle des données d'entrée de la situation initiale utilisées dans l'audit énergétique

Ecart manifeste entre les données d'entrées de la situation initiale utilisée dans l'audit énergétique et les éléments constatés lors de la visite sur site (avant travaux):

Ecart concernant le niveau d'isolation des parois enveloppes du bâtiment:

Ecart concernant le niveau d'isolation des menuiseries et surfaces mises en jeu :

Ecart concernant la nature des combles (aménagés, perdus) ;		
Econ Contect in include des combles (unichages, perada),		
Ecart dans la description des sytèmes de chauffage et de production d'eau		
chaude sanitaire, de la génération à l'émission :		
Ecart dans la description des systèmes de chauffage et de production d'eau		
chaude sanitaire, de la génération à l'émission :		
Ecart dans la description des systèmes de ventilation :		
Ecart dans la description de refroidissement, le cas échéant :		
Conclusion du constat de l'audit :		
Commentaires:		
Nom du technicien :	Signature le :	

Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.

Code document : INS-047 Version : V05

6/8



Numéro de dossier : Référence demandeur:

#### **Planche photos**

## **HISTORIQUE DES MODIFICATIONS**

Version du rapport Date de modification Nom du correcteur Commentaire modification

Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.

Code document : INS-047 Version : V05



Numéro de dossier :
Référence demandeur:

## **Planche photos**

#### **HISTORIQUE DES MODIFICATIONS**

Version du rapport Date de modification Nom du correcteur Commentaire modification

Les résultats de ce contrôle ne se rapportent qu'aux parties accessibles lors de l'intervention sur site.

Code document : INS-047 Version : V05